Les logiciels libres : généalogie et « idéologies » d'un mouvement social

Florian Dauphin
Docteur en sociologie, membre du CEAQ (Centre d'Etude sur l'Actuel et le Quotidien) de l'Université Paris V - Sorbonne et enseignant à l'IRTS de Melun
florian.dauphin@gmail.com

Resumo
O artigo tenta compreender como o software livre tornou-se vetor de um movimento social militante para criação e difusão de bens comuns. Como, para além de suas características de "meio" esses softwares foram transformados em questões de política, economia, sociedade, cultura e ética? São emergência, os modos de organização e as ideologias desse movimento que o artigo se propõe a analisar.
Palavras-chave : software livre e open source ; técnica e ideologia; movimento social

Résumé
Cet article tente de comprendre la manière dont les logiciels libres sont devenus vecteurs d'un mouvement social militant pour la création et la diffusion de biens communs. Comment au-delà de leur caractéristique d'outil, ces logiciels se sont transformés en des enjeux politiques, économiques, sociaux, culturels et éthiques ? Ce sont alors l'émergence, l'organisation et les « idéologies » de ce mouvement que nous proposons d'analyser ici.
Mots-clés : logiciel libre et open source, technique et idéologie, mouvement social

Abstract
This article tries to understand how free software became vector of a social movement militating for the creation and the distribution of common goods. How beyond their characteristic of tool, this software was transformed into political, economic, social, cultural and ethical stakes? It is thus the emergence, the organization and the "ideologies" of this movement that we proposed of analyzed here.
Keywords: free software & open source, technique and ideology, social movement

Introduction

Avoir pour terrain les logiciels informatiques peut sembler nébuleux pour le grand public comme pour les chercheurs en sciences humaines. Pourtant, il existe des logiciels que l'on appelle « libres » témoignant d'une forte dimension sociale. D'une part, ils constituent l'invention juridique d'une forme de propriété collective, et d'autre part, ils favorisent une organisation sociale en partie fondée sur le don. Conjointement à ces logiciels, est née une certaine philosophie qui repose sur la mutualisation des connaissances et sur le libre accès à l'informatique et à l'information. Le discours des *aficionados* du « monde du Libre »[a] met en exergue des valeurs républicaines et des choix d'une certaine utilisation citoyenne et humaniste des technologies. Un mouvement social a émergé et mobilise des informaticiens, des entreprises, des usagers, des associations, des communautés et des élus politiques.

Les logiciels libres sont régulés par des licences juridiques accordant aux usagers quatre libertés : le droit de les utiliser, de les étudier, de les modifier et de les redistribuer. A l'inverse des logiciels propriétaires dont la fabrication est confidentielle, ces logiciels sont accompagnés des commentaires (le « code source ») qui permettent aux programmeurs de les transformer et de les améliorer. Depuis 2001, les licences du logiciel libre ont été appliquées à la production de biens culturels. La production de textes, d'images et de photos, de musiques et de films peut être protégée par des licences libres comme la « Creative Commons » ou « Art Libre ». De même, l'encyclopédie Wikipédia peut être comprise comme une application grand public du logiciel libre à la création collective d'une encyclopédie.

Ces logiciels soulèvent plusieurs interrogations d'ordre sociologique. Particulièrement la problématique que nous proposons de traiter ici : comment des logiciels sont devenus vecteurs d'un mouvement social militant pour la création et la diffusion de biens communs ? Comment au-delà de leur caractéristique d'outil, ces logiciels se sont transformés en des enjeux politiques, économiques, sociaux, culturels et éthiques ?

Après avoir retracé une généalogie du logiciel libre, nous montrerons les deux principales innovations que proposent ces logiciels : *primo* une nouvelle forme de propriété commune (la conquête d'un bien commun), *secundo,* un nouveau mode d'organisation sociale et d'innovation. Ensuite, nous présenterons les différentes associations qui organisent le mouvement social et nous tenterons de rendre compte de l'étendue des « idéologies » autour des logiciels libres.

Notre enquête repose sur des entretiens menés auprès des différents publics concernés par le logiciel libre : développeurs, membres associatifs, élus politiques et usagers. Enfin, cet article s'appuie sur les principaux écrits des « figures emblématiques » du Libre.

Une généalogie d'un mouvement

Les « logiciels libres » ou dits parfois « open source » (de source ouverte) sont nés dans les années 80 par la création d'une licence libre dite « GPL » *(General Public License)*. Ils apparaissent comme une alternative au développement des logiciels propriétaires. Ces logiciels induisent une manière de travailler de façon coopérative et une distribution ouverte de la création qui trouve ses racines dans la recherche informatique. En effet, cette manière de produire et de distribuer librement existait déjà dans les recherches informatiques avant l'apparition de la licence libre. Proches de la culture hippie et d'un esprit libertaire (Flichy, 2001 ; Markoff 2005), les pionniers de l'informatique, considéraient l'échange et le partage comme des valeurs fondamentales. Ils se qualifiaient eux-mêmes de « hackers », non pas au sens contemporain de « pirate informatique » mais de « mordu » d'informatique (Himanen, 2001 ; Levy, 2001). Pour eux, la notion de logiciel libre apparaissait évidente, sans toutefois être formalisée. La coopération et le partage des outils et des connaissances entre différents laboratoires étaient une pratique courante entre les universitaires. La mutualisation des recherches était une des normes fondamentales des sciences que le sociologue R. Merton appela le « communalisme » (Merton, 1973). Outre une valeur propre à la science, la mutualisation des recherches avait une visée pragmatique ; le but était de ne pas « réinventer la roue » à chaque programmation. Dans les années 80, avec le développement d'un marché lucratif lié à une informatisation populaire, la plupart des logiciels sont devenus propriétaires. Pour continuer à travailler de manière coopérative, les informaticiens ont dû recourir à l'invention d'une licence. Il apparaissait non souhaitable pour les programmeurs de faire « tomber » leurs recherches dans le domaine public car celui-ci n'interdisait pas une réappropriation commerciale et par conséquent la privatisation des modifications ultérieures à partir d'une innovation libre de droit. Avec le logiciel libre, la liberté des pionniers fut encadrée, légitimée et formalisée par la loi.

Les figures emblématiques du Libre

Deux individus ont joué un rôle primordial dans l'émergence du logiciel libre et de ce que l'on nomme le « GNU/Linux ». Il s'agit de R. Stallman et de L. Torvalds, deux informaticiens dont le premier est un militant et propose une « philosophie du Libre » et le second un partisan pragmatique. C'est R. Stallman, ancien informaticien au MIT (Massachusetts Institute of Technology) qui inventa le concept de « logiciel libre ». L'idée lui est venue suite à un problème d'imprimante de son laboratoire qui se bloquait plusieurs fois par jour. Elle n'était pas réparable car le « code source » du programme qui la faisait fonctionner n'était pas fourni. Lorsque R. Stallman contacta l'entreprise conceptrice de l'imprimante, la transmission du code source lui fut refusée. Profondément antinomique avec les valeurs universitaires et la manière de travailler des chercheurs, les logiciels propriétaires, opposés aux principes de mutualisation et de partage, ont été vécus comme des menaces à combattre. Selon R. Stallman, « Le système qui vous interdit

de partager ou d'échanger le logiciel est antisocial [et] immoral » (Stallman, 1998). Suite à la privatisation des logiciels, une partie des informaticiens travaillèrent pour des entreprises informatiques, ce que refusa R. Stallman. En 1984, il démissionna du MIT pour éviter la privatisation de ses recherches et fonda le projet GNU (Gnu is Not Unix : acronyme récursif et jeu de mot avec l'animal gnou) en accord avec la tradition de partage des informaticiens universitaires. Ce projet visait à la création d'un « système d'exploitation » (système qui régit la machine) libre. Dès 1985, il créa la FSF (Free Software Foundation), une association dédiée au développement du logiciel libre largement axée sur les dimensions éthiques et « idéologiques », prêchant la libre circulation des logiciels et de l'information comme des libertés fondamentales. Afin d'éviter une récupération commerciale et une entrave à la coopération des communautés de développeurs, R. Stallman refusa de laisser « tomber » ses recherches dans le domaine public (sans copyright[b]). C'est pourquoi en 1989, il créa la licence GPL avec l'aide d'un professeur de droit nommé E. Moglen.

Aujourd'hui, R. Stallman se définit comme un missionnaire et déclare : « De même qu'il existe la liberté d'expression et la liberté de se réunir, il y a la liberté de partager de l'information d'intérêt général. Ce droit devrait être inaliénable » (Stallman, 1998b).

La FSF a fédéré une communauté de développeurs créant et diffusant des logiciels libres. Cependant ces logiciels libres continuent de fonctionner avec un système d'exploitation propriétaire.

C'est en 1991 que L. Torvalds, étudiant finlandais, annonça la réalisation d'un système d'exploitation en postant un message sur un forum à une communauté de programmeurs. Il proposa aux autres informaticiens bénévoles d'envoyer des ajouts et des modifications ainsi que des critiques et des suggestions. L. Torvalds joua un rôle de *leader* dans la construction de « Linux » et forma des équipes de travail délocalisées par le biais d'Internet. Il mit par la suite Linux sous la licence libre GPL sans laquelle le logiciel n'aurait jamais pu autant se développer et se diffuser. Linux n'était pas utilisable sans le travail du projet GNU quasiment terminé à cette époque, c'est pourquoi on parle de GNU/Linux. Notons que c'est également le développement d'Internet qui a permis au monde du Libre de s'accroître et de se pérenniser.

Ces deux personnages sont des « figures emblématiques » du Libre. R. Stallman est le chef de file et le théoricien du mouvement développant une philosophie aussi pertinente que radicale. Parfois considéré comme un « prophète » par les *libristes* (néologisme pour qualifier les partisans du Libre), il se définit comme un militant par nécessité et par obligation. A l'inverse, L. Torvalds déclare être un « acteur principal » d'une « révolution accidentelle » (Torvalds & Diamond, 2001).

Une forme de propriété collective

L'émergence du logiciel libre apparaît comme la formalisation juridique d'une éthique, non pas l'absence ou l'abolition de propriété, mais un régime spécial de propriété qui conjugue les intérêts de l'auteur (la reconnaissance de son travail) et l'intérêt du grand public à accéder à la connaissance (Latrive, 2004). Les logiciels libres constituent des biens communs régulés juridiquement et techniquement par leur code ouvert. Cette nouvelle forme de propriété collective remet en question la notion juridique de propriété intellectuelle et de licence propriétaire dans le domaine de l'informatique mais également dans celui de la culture. C'est la clause du « copyleft » qui apparaît au cœur de l'innovation juridique du Libre. Plusieurs licences libres (dont la principale, la GPL) porte cette clause. Le terme de copyleft (« gauche d'auteur »), inventé par D. Hopkins, est un jeu de mot fondé sur l'opposition avec le « droit d'auteur » (dit « copyright » en anglais). La notion de « copyleft » permet de protéger une œuvre collective en évitant l'appropriation individuelle ou privée du travail des autres. Autrement dit, le copyleft est une obligation pour le programmeur qui souhaite modifier un programme, ou n'en utiliser qu'une partie pour en créer un autre, de redistribuer ses modifications ou sa création sous la même licence. C'est la raison pour laquelle cette licence est dite « contagieuse » (par les « anti-logiciels libres ») : les codes réutilisés dans les autres logiciels les rendent également libres sur le plan juridique. De ce fait, les contributions majoritairement bénévoles ne peuvent faire l'objet d'une appropriation par un éditeur de logiciel propriétaire. Les logiciels libres apparaissent comme des outils au service d'une « idéologie » du partage. Le travail de chaque individu reste le bien commun de tous et le mode collectif de propriété permet une autogestion de la production et de la diffusion des logiciels. Ce n'est que dans cette perspective que le logiciel libre remet en cause le monopole des logiciels propriétaires. Ces logiciels montrent que l'innovation est possible et efficace sans « propriété individuelle » mais dans le cadre d'une « propriété collective ».

Les licences libres appliquées sur les logiciels ainsi que sur les biens culturels apparaissent comme des moyens de protéger des innovations et de produire des créations d'œuvres récentes dans le domaine public. Il ne s'agit pas d'un « abîme » d'œuvres qui « tombent » dans le domaine public n'ayant plus de protection, mais d'une mise en commun de productions contemporaines.

Une forme singulière d'organisation et d'innovation

Le logiciel libre marque l'émergence d'une nouvelle organisation, par le biais d'Internet, permettant la créativité, l'innovation, la coopération décentralisée, communautaire et réticulaire. « L'innovation ascendante » ou la « co-construction » entre les concepteurs et les usagers (la production et l'appropriation) sont les principes de l'innovation libre. Par cette organisation, l'innovation n'est plus seulement en amont.

A l'image des premières communautés de chercheurs en informatique, le monde du Libre est essentiellement communautaire. Les communautés du Libre peuvent être bénévoles ou financées par des entreprises ou des collectivités.

Elles ne sont pas exclusivement composées d'informaticiens mais également de contributeurs, de traducteurs et d'usagers. Les usagers ont un rôle très important dans ces communautés en tant que « testeurs », mais ce sont eux aussi qui traduisent les logiciels ou la documentation. Si la conception est une « innovation ascendante », c'est que, d'une part les concepteurs sont des usagers et que d'autre part, les logiciels se perfectionnent en fonction des besoins des utilisateurs. Le logiciel libre présente une forme d'organisation sociale originale avec un lien direct entre la conception et les usages (les développeurs et les usagers).

Cette organisation sociale peut donc se définir par le modèle de l'innovation ascendante (Cardon, 2005 ; Von Hippel, 2005). Dans ce modèle d'innovation, la frontière traditionnelle entre le concepteur et l'usager devient de plus en plus poreuse. De ces communautés naissent un mode de création originale. Le programmeur E. Raymond compare les logiciels propriétaires aux cathédrales et les logiciels libres aux bazars. Selon lui, avec Linux, « à l'opposé de la construction de cathédrales, silencieuses et pleines de vénération, la communauté Linux ressemblait plutôt à un bazar » (Raymond, 1999). Au lieu de se disperser, la communauté de Linux avançait « à pas de géant, à une vitesse inimaginable pour les bâtisseurs de cathédrales ».

Pour E. Raymond, la construction des logiciels propriétaires (la cathédrale) est plus efficace avec sa hiérarchie mais moins créative que le bazar. L'organisation générale des logiciels libres relève néanmoins d'une certaine forme de hiérarchie. Une personne ou un petit groupe souvent bénévole (parfois financé par une ou des entreprises) vise à organiser le travail de la communauté. Le projet doit être accessible sur Internet et bénéficier d'une licence libre avec le code source ouvert. Les équipes de développeurs plus ou moins informelles se regroupent et coopèrent via Internet. Ces équipes se structurent petit à petit pour se pérenniser.

Le partage (de temps, d'idées, de travail et de biens) et la coopération lors de la création de logiciels libres, est souvent compris par l'économie du don. Effectivement, cette économie « non-rivale » peut être appréhendée, dans une certaine mesure grâce à l'œuvre de M. Mauss. Cependant, l'anthropologue avait particulièrement insisté sur la notion de pouvoir conférée au don, obligeant un contre don (Mauss, 1995) ce qui n'est pas le cas du don dans le Libre. Néanmoins, dans le Libre, comme dans la vie sociale, le don favorise les relations à l'autre et cimente les communautés (Caillé & Godbout, 2000).

L'organisation associative du mouvement du Libre

Comment les *libristes* arrivent-ils à se fédérer en mouvement social ? Quelles sont leurs formes de pouvoir, leurs actions collectives de mobilisation et leurs formes de médiatisation ? La définition du Libre comme mouvement social n'est pas chose aisée (Boyer, 2003). On peut définir un mouvement social comme un projet volontaire et collectif partagé par un ensemble d'acteurs concertés en faveur d'une cause ou de revendications contre un adversaire (Neveu, 1996). Pour qu'un

mouvement social émerge, il est nécessaire que les protagonistes partagent un système de valeurs ou un projet en commun, et aient un certain sentiment d'appartenance : ce que K. Marx qualifiait de « conscience de classe ». Le mouvement du Libre témoigne d'une mise en forme d'actions collectives coordonnées par une pluralité d'agents sociaux en faveur d'une cause qui peut être résumée par la conquête de biens communs (les logiciels mais par extension les biens culturels).

Le monde du Libre inclue plusieurs acteurs : à la fois des développeurs, des chercheurs, des entreprises, des usagers (parfois des communautés), des associations et des élus politiques. L'adversaire principal des *libristes* est le lobby des éditeurs de logiciels propriétaires et particulièrement celui de l'entreprise Microsoft qui exerce une quasi-situation de monopole (Di Cosmo & Nora, 1998). L'invention du logiciel libre est apparue, comme on l'a vu, dans le but de créer une alternative à la privatisation des logiciels. Le mouvement du Libre témoigne également d'une forme « d'autogestion » (de par son mode de propriété, de sa conception et de sa distribution). Par ailleurs, les *libristes* sont des spécialistes du Réseau des réseaux. Si la couverture du mouvement est limitée dans les médias tels que la presse généraliste ou la télévision, elle est très large sur Internet.

Les associations jouent un rôle majeur dans l'organisation du mouvement. D'une part, elles visent à la promotion du Libre et de sa philosophie dans le secteur public et privé et d'autre part, elles coordonnent les mobilisations et les actions pour influencer les décisions politiques françaises et européennes. Les associations nationales font appel aux autorités politiques pour apporter, par une intervention publique, la réponse à leurs revendications. Les associations sont influentes, elles *institutionnalisent* le mouvement et se transforment en groupe de pression.

On oppose souvent les mouvements sociaux aux lobbies, pourtant cette opposition est schématique car plus un mouvement se pérennise, plus il se transforme lui-même en lobby (Offerlé, 1994). Une certaine organisation centralisée par les associations nationales permet une efficacité. W. Gamson (1990) a montré que, plus la centralisation (la « bureaucratisation ») est présente, plus un mouvement social devient puissant. Ainsi, de nombreuses associations de bénévoles livrent une véritable bataille contre les groupes de pression des éditeurs de logiciels mais également contre les projets de loi sur les droits d'auteurs et les brevets logiciels.

La cause du Libre revêt un caractère politique. Les militants du Libre (développeurs, usagers, chercheurs, membres associatifs) se sont révoltés contre les projets de lois européens concernant la question des brevets logiciels. Avec le soutien des associations, M. Rocard, président de la « commission culture » du parlement européen, a pris parti contre la brevetabilité des logiciels (Latrive & Mauriac, 2003). Pour donner un autre indicateur de l'efficacité des lobbies associatifs du logiciel libre, l'association française APRIL a fait reconnaître le projet GNU/Linux comme patrimoine mondial de l'humanité à l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture).

La « culture Libre » (Lessig, 2004) ou la « coalition des biens communs » (Aigrain, 2005) témoigne d'un nouveau mouvement social mondial qui dépasse le domaine de l'informatique et concerne la culture et la science en général.

En France, de nombreuses associations se sont développées autour du logiciel libre, à la fois sur le plan local et national. Certaines associations ont vocation à jouer un rôle national. Il existe aussi des associations de type sectoriel qui s'intéressent à un logiciel en particulier ou à une institution, avec un intérêt précis. On trouve également des associations pour la traduction de la documentation et des applications libres. Enfin, il existe également une multitude d'associations d'usagers de Linux et des logiciels libres. Ces associations favorisent une approche pragmatique et locale. Des événements nationaux tels que les « Rencontres Mondiales du Logiciel Libre » (RMLL) ont lieu chaque année et regroupent un grand nombre d'associations.

Les associations à vocation nationale

L'association APRIL (Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre) est la première association française sur le logiciel libre (fondée en 1996) et la plus importante. Elle a pour objectif de promouvoir le logiciel libre et sa présentation à la presse, aux institutions, au grand public et aux entreprises. L'APRIL s'emploie également à défendre la philosophie du Libre et son aspect juridique, c'est-à-dire, le « brevet logiciel », les projets de loi « droits d'auteur » et les diverses lois relatives au logiciel libre au niveau national ou européen. Enfin, elle fédère et coordonne la plupart des associations autour du logiciel libre. Conjointement, il existe l'AFUL (Association Francophone des Utilisateurs de Linux et des Logiciels Libres), une association dont le but majeur est la promotion du système d'exploitation libre GNU/Linux et des « formats ouverts »[c]. Dès sa création, l'AFUL s'oriente principalement sur la promotion pragmatique de Linux. De manière complémentaire, l'APRIL s'intéresse prioritairement à la philosophie du Libre. Néanmoins, les deux associations travaillent ensemble contre les « lobbies anti-libres ».

Les associations sectorielles

Parmi les associations que nous avons qualifiées de sectorielles, il existe des associations comme SCIDERALLE (Système Coopératif Indépendant pour le Développement, l'Étude et la Recherche Appliquée en Logiciel Libre pour l'Education). Cette dernière a pour objectif de développer, promouvoir et faciliter la mise en œuvre et les usages des logiciels libres dans les secteurs de l'enseignement, de la formation et du milieu associatif. L'ADULLACT (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) quant à elle, a pour fonction d'aider les collectivités territoriales à créer des logiciels libres. Cette association s'est donnée pour but de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de « logiciels libres métiers » afin de mutualiser les dépenses publiques.

Les associations locales

Les LUG (Linux User Group, en français, les groupes d'utilisateurs de Linux et des logiciels libres) sont des associations locales de groupes d'utilisateurs fédérés par une passion commune de Linux et des logiciels libres. Ces associations sont segmentées par région, par département ou par ville et ont pour mission de populariser et d'apprendre aux néophytes à utiliser Linux et les logiciels libres. Composées d'un petit nombre d'adhérents, ces associations possèdent une structure informelle assez souple. Elles permettent de regrouper géographiquement des *libristes*. Les membres sont des bénévoles passionnés et motivés par la transmission de leur savoir. Les LUG organisent régulièrement divers événements comme des conférences, des ateliers et des « Install Party » (réunions d'installation et d'entraide autour des logiciels libres). Ces événements favorisent la rencontre et l'apprentissage des usagers néophytes dans leur migration vers les logiciels libres.

Les trois types d'association jouent un rôle prépondérant dans la promotion, la diffusion et la défense du logiciel libre sur le plan local, national et international. Par ailleurs, elles témoignent de la création de lieux de convivialité axés autour d'une certaine conception de l'informatique et de la culture. Les associations du Libre peuvent être comprises par l'analyse des réseaux de M. Maffesoli. Selon ce dernier, « la constitution des micro-groupes [...] qui ponctuent la spatialité, se fait à partir du sentiment d'appartenance, en fonction d'une éthique spécifique et dans le cadre d'un réseau de communication » (Maffesoli, 1991 : 209).

Dans ces communautés, la passion, l'entraide et la transmission du savoir sont au fondement de la sociabilité. Des événements organisés pas ces associations comme les « Install Party » ou les « first jeudi » relèvent d'une forte socialité. Les « first jeudi » sont des réunions qui se déroulent chaque premier jeudi du mois au sein de différentes villes françaises. Elles regroupent jusqu'à une centaine de participants et sont ouvertes à toutes les personnes qui souhaitent y prendre part. On est loin de l'élitisme technologique et de la méprise du « newbie » (du nouveau) (Breton, 1990). Bien au contraire, les usagers débutants sont les bienvenus dans cette démarche qui a vocation à démocratiser les technologies.

Les idéologies du Libre

Comme tout mouvement social, le mouvement du Libre est structuré par des valeurs, voire par certaines « idéologies » politiques. A. Touraine (1978) a montré comment les mouvements sociaux constituent une composante spécifique de la participation politique. Les logiciels libres sont devenus le support de discours qui contaminent d'autres domaines que l'informatique : la culture, l'art, la santé, l'économie. Les *libristes* sont porteurs d'une philosophie proche d'un certain idéal républicain : un certain modèle économique[d], une nouvelle manière de travailler ensemble, de partager la connaissance et de démocratiser la culture.

Le Libre oblige à se positionner sur la circulation des idées, des recherches, du droit à l'information et de la mutualisation du travail et de l'argent public (dans le cas des institutions publiques). Il remet également en question le statut juridique des droits d'auteur, de la propriété intellectuelle et des brevets. De prime abord, on pourrait croire que le logiciel libre révèle un clivage politique traditionnel entre la gauche et la droite. Les premiers considérant que les élus doivent favoriser le logiciel libre (ou l'émettre dans le cas des institutions) pour que les citoyens puissent partager mutuellement des informations, des biens et de la culture alors que les seconds considèrent que les citoyens doivent être alimentés par la libre concurrence des marchés. Si dans son fondement, la culture du Libre était celle des universitaires et des *hackers,* plutôt proche d'une « idéologie » hippie pacifiste, elle s'est vue réappropriée par la culture marxiste, notamment sur la question de la propriété (Wark, 2004) et par une conception anarchiste « d'autogestion » (Barbrook, 2000 ; Moglen, 2001). Le logiciel libre est un sujet éminemment politique. Ainsi, les problématiques telles que - définir les droits d'auteur, décider la manière dont partager des œuvres, les aspects des monopoles, le problème de la concurrence, les projets de loi - sont au cœur des préoccupations politiques. Cependant, cela ne concerne pas nécessairement des questions liées à un courant spécifique. Les débats autour du logiciel libre dépassent la question des clivages politiques traditionnels : droite et gauche.

Les élus ont parfois des raisons très différentes dans leur soutien au logiciel libre. En effet, les approches communautaires du partage libre (voire libéral), de l'indépendance et de la sécurité nationale sont des thèmes communs aux différents partis. On peut observer des arguments sur les aspects communautaires de libre partage et d'indépendance face aux logiciels propriétaires défendus par les partis tels que le Parti socialiste, le Parti communiste et les Verts. Les libéraux sont sensibles à l'approche du logiciel libre sous l'angle de l'économie libérale et de la libre concurrence.

En somme, le logiciel libre ne recouvre pas des idées liées à un parti politique, ce sont des aspects plus larges de société. La bataille contre la loi DADVSI (Droit d'Auteur et Droit Voisin dans la Société d'Information) montre que plusieurs partis ont annoncé vouloir défendre le logiciel libre. Une partie des parlementaires européens prennent également conscience de l'intérêt du logiciel libre : ne serait-ce que pour des aspects d'indépendance économique et technique vis-à-vis des Etats-Unis.

Pour saisir la pluralité des argumentions politiques en faveur du Libre, les discours de J. Relinger et de F. Elie apparaissent particulièrement pertinents. Selon J. Relinger, conseiller municipal (PCF) de la Mairie du 13e arrondissement de Paris et militant du logiciel libre, « la bataille sur les droits d'auteur et sur le brevet logiciel, la question de l'investissement de l'argent public, sont des points de clivage aussi importants que l'était le charbon au 19ème siècle, ou le pétrole au 20ème siècle ». Selon lui, « l'idéologie dominante, confortable laisse penser qu'il faut que la concurrence soit libre et non faussée et que toutes ces questions là ne sont pas du ressort de la politique ».

Pour J. Relinger, il n'y a pas forcement d'idéologie du logiciel libre mais des valeurs qui marquent une conception de la société :

> « Il y a [...] chez les partisans du Libre des options très différentes, y compris chez ceux qui ont plutôt tendance à penser que le Libre "ne fait pas de politique". Mais cette illusion est suicidaire : depuis 5 ans il y a une réaction contre le Libre très forte de la part de ceux dont il menace les zones de pouvoir et de rentabilité. C'est la directive "brevets logiciels", c'est DADVSI.... ».

Ainsi, l'apparence du consensus autour du logiciel libre apparaît comme un leurre qui « se heurte au vrai choix de société : "société de partage" ou "société de péage" [...]: Est-ce qu'il faut tout laisser au marché ou est-ce qu'on peut orienter différemment les choix ? ». Selon J. Relinger, les valeurs du Libre s'articulent autour du partage qui donne des résultats meilleurs :

> « On peut créer de la richesse pour tous en échangeant, en partageant, en dialoguant et en mutualisant, et non seulement ça donne des résultats, mais en plus ces résultats sont meilleurs que ceux qui créent de la richesse pour eux en privatisant, en faisant des lobbies et des monopoles et en s'appuyant sur la rétention. Le Libre porte ainsi la démonstration que des valeurs humaines ont plus d'efficacités économiques qu'un système qui est de plus en plus incapable de garantir sa propre survie. »

Selon F. Elie, (président de l'ADULLACT et élu à Angoulême, anciennement à Démocratie Libérale), le problème est qu'il faut « choisir entre les gens qui acceptent de laisser faire des monopoles publics et des gens qui veulent laisser faire des monopoles privés. J'ai une détestation pour tous les monopoles, publics et privés. ». Selon lui, le logiciel libre est un « phénomène majeur : aussi important que la libération des mathématiques avec le miracle grec il y a 25 siècles ». Il ne révolutionne pas l'économie mais « déplace les enjeux, on passe d'une économie de rente à une économie de valeur ajoutée. Comme lorsqu'on a cessé de financer les ponts par les péages... ». Le logiciel libre est un « très grand sujet politique, il permet de reparler d'argent public, d'espace public, de biens communs, de mutualisation et de subsidiarité. »

Ces deux discours politisés, bien que très différents, apparaissent tous deux en faveur du logiciel libre et soulignent le fait qu'il n'existe pas une idéologie (lié à un parti politique) mais une pluralité de discours.

Conclusion

En Europe, la France est l'un des premiers pays à avoir investi sur le logiciel libre, plus pour des raisons philosophiques que pour des raisons techniques. C'est en France qu'il existe les structures associatives les plus importantes autour du logiciel libre. Au-delà des qualités techniques et pragmatiques, ces logiciels dépassent largement la raison technique et apparaissent imprégnés d'un imaginaire humaniste.

Le mouvement du logiciel libre montre un engagement politique local, associatif où il s'agit de rendre l'usager plus libre et responsable de ses choix. Il est

bien question d'une participation citoyenne aux technologies de l'information et de la communication. Le « monde du Libre » n'est pas élitiste mais a vocation à démocratiser les connaissances à travers la conquête d'un bien commun.

Dans une certaine mesure, le logiciel libre peut ne pas libérer seulement des codes sources mais aussi des citoyens dans leur rapport au savoir. Il peut faire de l'utilisateur un « usager critique et libre ». Ainsi, la « philosophie » du logiciel libre faite de partage et de coopération, fédère des développeurs, des usagers, des associations mais également des élus vers des projets communs. L'émergence du logiciel libre nous rappelle que les choix techniques sont des choix politiques.

Nous avons centré notre problématique sur la notion complexe d'idéologie (Ricœur, 1997). Cette dernière n'est pas employée ici dans son sens marxiste de « fausse conscience de classe », mais vise à qualifier les discours rationnels et politiques des protagonistes du Libre qui sont au cœur du mouvement. La question plus large des représentations, de la « philosophie » et de l'imaginaire a été mise de coté. En effet, le logiciel libre témoigne également d'un nouveau rapport à la technique de la part des usagers (Dauphin, 2008).

Bibliographie

AIGRAIN, Philippe. *Cause commune, l'information entre bien commun et propriété,* Paris : Fayard, 2005.

BARBROOK, Richard. *« Le cyber-communisme, ou le dépassement du capitalisme dans le cyberspace », Multitudes N°5,* mai 2001, pp. 186-199.

BLONDEAU, Olivier. LATRIVE, Florent. *Libres enfants du savoir numérique,* Paris : Editions de l'Eclat, 1999.

BOYER, Antoine. *Etude du cyber-Mouvement du logiciel libre,* Mémoire de maîtrise en Science politique (sous la dir. de Paul Alliés), Université Montpellier 1, 2003 : http://www.linuxfrench.net/IMG/pdf/ecmll-01-2.pdf

BRETON, Philippe. *La tribu informatique. Enquête sur une passion moderne,* Paris : Métailié, 1990.

CAILLE, Alain. GODBOUT, Jacques. *L'esprit du don,* Paris : La Découverte, 2000.

CARDON, Dominique. « Innovation par l'usage », *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information,* (dir. Alain Ambrosi, Valérie Peugeot et Daniel Pimienta), C & F Editions, 2005.

DAUPHIN Florian., *De l'imaginaire d'Internet à la construction des réseaux communautaires en ligne,* Thèse de doctorat de sociologie (sous la dir. de Michel Maffesoli), Université René Descartes, Paris V, 2008.

DI COSMO, Roberto. NORA, Dominique. *Le Hold-up planétaire. La face cachée de Microsoft,* Paris : Calmann-Lévy, 1998.

FELLER, Joseph. FITZGERALD, Brian. HISSAM, Scott. LAKHANI, Karim. *Perspectives on Free and Open Source Software,* MIT Press, 2005.

FLICHY, Patrice. *L'imaginaire d'Internet,* Paris : La Découverte, 2001.

GAMSON, William. *The Strategy of Social Protest,* Belmont, CA: Wadsworth Publishing, 1990. (1re éd., 1975).

GRANJON, Fabien. *L'Internet militant : Mouvement social et usage des réseaux télématiques,* Apogée, 2001.

HIMANEN, Pekka. *L'Ethique hacker et l'esprit de l'ère de l'information,* Paris : Exils Editeur, 2001.

LATRIVE, Florent. *Du bon usage de la piraterie, Culture libre, sciences ouvertes,* Paris : Exils Editeur, 2004.

LATRIVE, Florent. MAURIAC, Laurent. « Michel Rocard : "Tout le monde se copie et c'est bien ainsi" », *Libération,* 30 juin 2003.

LESSIG, Lawrence. *Free Culture: How Big Media Uses Technology and the Law to Lock Down Culture and Control Creativity,* New York: The Penguin Press, 2004.

LEVY, Steven. *Hackers: Heroes of the computer revolution,* New York: Penguin Books, 2001. (1re éd., 1984).

MAFFESOLI, Michel. *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse,* Le Livre de Poche, 1991. (1re éd. 1988).

MARKOFF, John. *What the Dormouse Said: How the 60s Counterculture Shaped the Personal Computer,* Penguin, 2005.

MAUSS, Marcel. « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et anthropologie,* Paris : PUF, 1995. (1er éd. 1923).

MERTON, Robert. « The Normative Structure of Science » *in The Sociology of Science. Theoretical and empirical Investigations,* University of Chicago Press, 1973, pp. 267-278.

MOGLEN, Eben. « L'anarchisme triomphant : le logiciel libre et la mort du copyright », 2001. (1re éd., 1999) : www.freescape.eu.org/biblio

NEVEU, Eric. *Sociologie des mouvements sociaux,* Paris : La Découverte, 1996.

OFFERLE, Michel. *Sociologie des groupes d'intérêt,* Paris : Montchrestien, 1994.

RAYMOND, Eric. *The Cathedral and the Bazaar,* O'Reilly, 1999.

RICOEUR, Paul. *L'idéologie et l'utopie,* Paris : Le Seuil, 1997.

SFEZ, Lucien. *Technique et idéologie:Un enjeu de pouvoir.* Paris: Editions du Seuil, 2002.

STALLMAN, Richard. « The GNU Operating System and the Free Software Movement », Chapitre5, *in* Chris DiBona, Sam Ockman, Mark Stone, *Open Sources Voices from the Open Source Revolution,* O'Reilly, 1998.

STALLMAN, Richard. « Entretien avec Richard Stallman », *Linux-France,* 1998b : http://www.linux-france.org/article/these/interview/rms/

TORVALDS, Linus. DIAMOND, David., *Il était une fois Linux. L'extraordinaire histoire d'une révolution accidentelle,* Paris : Osman Eyrolles Multimédia. 2001.

TOURRAINE, Alain. *La voix et le regard,* Paris : Seuil, 1978.

VON HIPPEL, Eric. Democratizing Innovation. Cambridge: The MIT Press, 2005.

WARK, McKenzie. A hacker Manifesto, Harvard University Press, 2004.

NOTAS

1 Nous employons l'expression « monde du Libre » pour désigner l'ensemble des acteurs du logiciel libre. Le terme « Libre », écrit avec une majuscule, vise à qualifier le mouvement social.

2 Si un logiciel n'a pas de licence, il entre dans le domaine public. Ce sont donc les règles juridiques de la propriété intellectuelle (du droit d'auteur et des brevets) qui protègent les logiciels propriétaires. On ne peut pas utiliser un logiciel sans accepter sa licence (le droit de l'utiliser).

3 Un format ouvert est un format de données « interopérables » et dont les spécificités techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre, par opposition à un format fermé.

4 L'économie du logiciel libre pose la question suivante : comment s'enrichir en donnant les sources de son travail ?